

### Caractéristiques du CIIE

- B2B Banque verse un intérêt concurrentiel sur chaque dollar dans votre compte. Le taux d'intérêt varie à l'occasion et peut être modifié sans préavis.\*
- L'intérêt est calculé quotidiennement sur votre solde de clôture et est versé mensuellement.
- L'intérêt est crédité à votre compte en tant que distributions réinvesties ou, si vous en faites la demande, il est versé à titre de distribution au comptant dans votre compte de courtage.
- Admissible auprès de la SADC.
- Votre CIIE ne comporte aucuns frais, pas même de frais pour les opérations.\*\*
- Opérations illimitées.
- Achat minimum de 1 \$. Achat maximum de 5 000 000 \$.

\* Les taux d'intérêt en vigueur sont donnés à l'adresse [b2bbanque.com](http://b2bbanque.com).

\*\* Des frais peuvent s'appliquer au titre de votre compte de courtage en fonction de l'endroit où il est ouvert.

### Accès à votre compte

- Les dépôts et retraits des fonds dans votre compte doivent être effectués par l'entremise de votre conseiller financier ou courtier en valeurs.

### Commission du conseiller

- B2B Banque versera une commission de suivi annuelle de 25 pb à votre conseiller financier ou courtier en valeurs, calculée sur le solde de clôture quotidien (série A seulement).
- Aucune commission n'est versée à l'égard de la série F.

### À propos de B2B Banque

- B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada.
- B2B Banque est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (CDIC).

### Protection de vos renseignements personnels

La protection de vos renseignements personnels est au sommet des priorités dans les rapports que B2B Banque entretient avec ses clients. Nous nous engageons à protéger l'exactitude de vos renseignements personnels et à en assurer la sécurité et la confidentialité. Notre énoncé de sécurité et de confidentialité énonce l'intégralité de notre engagement envers vous en matière de confidentialité et à l'égard de votre droit à la vie privée, et est disponible sur demande sur notre site Web, à l'adresse [b2bbanque.com](http://b2bbanque.com).

### Résolution de problèmes

- Adressez-vous à votre conseiller financier : il a la faculté de prendre en votre nom les mesures qui s'imposent si vous avez un problème ou des préoccupations à l'égard de votre CIIE.
- Vous pouvez également fait part de vos préoccupations:
  - par écrit, au chef de la résolution des plaintes de B2B Banque, au 1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600 Montréal (Québec) H3G 0E5, tél. : 514-284-7192;
  - à l'ombudsman des services bancaires d'investissement, 20, rue Queen Ouest, bureau 2400, C.P. 8, Toronto (Ontario), M5H 3R3, tél. : 416-287-2877, sans frais : 1-888-451-4519; ou
  - à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, au 427, avenue Laurier ouest, 6e étage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9, tél. : 613-996-5454, sans frais : 1-866-461-3222.